CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du	mercredi 21 novembre 2007
Présidence de	Monsieur Pierre-William LOUP, Président
Concerne :	Préavis 21/2007 PRELEVEMENT DE L'INDEMNITE COMMUNALE LIEE à L'USAGE DU SOL - REGLEMENT CONCERNANT LA TAXE COMMUNALE SPECIFIQUE SUR L'ENERGIE ELECTRIQUE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 21-2007 du 17 octobre 2007,
- entendu le rapport de la Commission des finances.

décide

- de prélever l'indemnité communale liée à l'usage du sol de 0,7 ct/kWh pour la distribution et la fourniture en électricité comme l'y autorise l'art. 23, al. 1 du Décret vaudois sur le secteur électrique du 5 avril 2005 ;
- d'approuver le règlement concernant la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique pour l'éclairage public en application de l'art. 23, al. 2 du Décret vaudois sur le secteur électrique du 5 avril 2005.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président	La secrétaire
Pierre-William LOUP	Jacqueline VALLOTTON

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Pully, le 22 novembre 2007